



Lignes directrices

Mesures d'éducation spécialisée en vue d'insertion professionnelle (MESIP)

Janvier 2024



DJES Département de la jeunesse, de
l'environnement et de la sécurité
DGEJ Direction générale de
l'enfance et de la jeunesse

Table des matières

I.	Introduction	3
II.	Contexte historique	4
III.	L'accompagnement des jeunes en MESIP	5
IV.	Les besoins socio-éducatifs chez les adolescent.e.s en MESIP	6
V.	Modèle d'intervention	7
VI.	Prestations proposées par les MESIP	8
VII.	Formation des professionnels en MESIP	10
VIII.	Synthèse	11

Préambule

Dans le cadre de la mise en œuvre de la PSE-ProMin¹, la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse a émis le souhait de mettre en place des lignes directrices concernant certaines prestations contractualisées. Le présent document a pour objectif de mettre en lumière ce que sont les mesures d'éducation spécialisée en vue d'insertion professionnelle (MESIP) sur l'ensemble du canton de Vaud et le cas échéant servir de support à la mise en place de nouvelles mesures. Elles ne visent pas l'exhaustivité, mais permettent de poser un cadre commun à un ensemble de prestations variées en mettant l'accent sur la protection qui constitue avec la participation et la prévention, l'un des trois piliers de l'action de la Direction générale de l'enfance et de la Jeunesse (DGEJ). Ces lignes directrices devront être revues périodiquement, afin de s'adapter aux besoins des mineur.e.s et des jeunes accompagnés.

Comité de rédaction : Morgane Dupuis, chargée d'évaluation des milieux d'accueil à l'Unité de pilotage d'autorisation et de surveillance (UPAS) de la DGEJ, en collaboration avec les directions et responsables des MESIP.

¹. Politique Socio-Educative en matière de protection des mineur.e.s (LProMin art 25a)

I. Introduction

Les MESIP délivrent une prestation d'éducation spécialisée pour des adolescentes et adolescents de 15 à 18 ans qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire², et qui pour diverses raisons n'ont pas accès aux mesures de la T1 (transition école-métier). Ces jeunes - en difficultés ou en danger dans leur développement – sont au bénéfice d'un suivi de la Direction générale de l'enfance et la jeunesse (DGEJ), du Service des Curatelles et Tutelles professionnelles (SCTP) ou du Tribunal des Mineurs (TMin).

Les questions auxquelles ces jeunes sont confrontés, ne peuvent être abordées avec les outils classiques de l'insertion professionnelle, mais doivent être aménagées dans le cadre spécifique de la protection de l'enfance. Leur accompagnement nécessite donc un travail coordonné, qui permette non seulement d'évaluer leur degré de mise en danger, mais également l'état de leurs ressources qu'elles soient familiales, scolaires et sociales.

L'objectif général des MESIP est avant tout de permettre aux jeunes un renforcement de leur image qui vise *in fine* leur intégration dans le système de formation professionnelle. La mission confiée aux MESIP par la DGEJ, permet aux jeunes de développer diverses compétences qui favorisent à terme leur intégration et leur participation à la vie sociale par le biais d'un projet professionnel.

Les MESIP offrent des espaces d'apprentissage sécurisants qui permettent aux jeunes une restauration de l'estime d'eux-mêmes. C'est pourquoi elles représentent un outil significatif de prévention de la désaffiliation sociale. La capacité des professionnel.le.s travaillant au sein des MESIP à s'adapter à la diversité des parcours des jeunes qu'ils accompagnent fait leur force, et c'est cette individualisation des approches ainsi que l'adoption d'une « posture » à haut seuil d'adaptabilité qui permet de répondre à la pluralité des profils et des besoins.

² Comme mentionné au point 5.2.1.3 de la PSE-ProMin (p.26), les MESIP sont destinées aux jeunes qui ont un dossier DGEJ, SCTP ou TMin et qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire. Les Modules d'activités temporaires et alternatifs à la scolarité (MATAS) portés par la Direction Générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), sont quant à eux destinés aux élèves scolarisés en situation de rupture scolaire à haut risque.

II. Contexte historique

Les Semestres de Motivation (SeMo) ont été créés sous mandat du Service de l'emploi (SDE) en 1996, en vue de prendre en charge les jeunes 15-25 ans sortis de l'école obligatoire et se trouvant sans solution de formation ou en rupture d'apprentissage. Organisés autour de recherche de solutions, ils devaient permettre aux jeunes sortis des filières scolaires et sans projets professionnels, d'intégrer rapidement le premier marché de l'emploi. C'est dans cette veine que le Semestre d'Évaluation (SÉval) a été créé à Nyon, pour offrir une solution aux jeunes refusés par la T1, ainsi qu'à ceux suivis par le SPJ (actuellement DGEJ). Cette mesure constituait un « tampon » entre la fin de scolarité obligatoire, une formation initiale ou une formation en milieu spécialisé.

En 2008, le service de l'emploi a décidé de fermer la mesure aux jeunes considéré.e.s comme inaptes au placement, remontant ainsi les exigences et empêchant certains jeunes confronté.e.s à de plus grandes difficultés d'avoir accès à ces prestations. Cet arrêt de financement a entraîné la fermeture du SeMo et de l'unité SÉval de Nyon.

Faisant suite à une demande d'offre du canton, pour trouver une solution pour ces jeunes exclus de la T1, le SPJ (actuelle DGEJ) a mandaté la direction de l'association Pro-Jet pour monter un projet pilote. En tant que précurseur des MESIP, Coaching'Ado a supprimé tous les prérequis qui avaient été imposés aux jeunes pour l'entrée dans les SeMo et s'est adaptée aux mineurs suivis par les offices de protection des mineurs. La mesure a donc été mise en place pour des mineur.e.s suivis par le SPJ, le Tribunal des mineurs, et le Service des Curatelles et tutelles professionnelles, sortis de l'obligation scolaire et avec besoin de protection. Le processus d'admission a donc été simplifié et rendu administrativement plus accessible afin d'ouvrir spécifiquement la mesure à ces jeunes.

La MESIP Coaching'Ado a débuté en 2009, un concept d'accompagnement a été rédigé et un financement a été accordé par le SPJ pour 6 jeunes. Une fois validé, ce concept a fait office de cahier des charges renouvelé d'année en année. En mai 2010, le SPJ a demandé à tous les porteurs de SeMo implantés à travers le canton, de présenter un projet s'apparentant à la MESIP de Coaching'Ado et s'adaptant à la situation des jeunes suivis par les services utilisateurs.

Dès 2010, six MESIP ont été réparties sur le territoire cantonal :

- Ren'Fort de l'association Mobicet' à Lausanne
- TakTik de l'association de la Maison des Jeunes à Bex
- S'team de l'association SemoNord à Yverdon-les-Bains
- YAKA de la fondation Cherpillod à Orbe et à Payerne
- Inizio de l'association OSEO à Vevey
- Coaching'Ado de l'association Pro-Jet à Nyon

Dans le cadre de la révision de la politique socio-éducative (PSE-ProMin) en 2022, la prestation MDJ'ump de l'association de la Maison des Jeunes à Lausanne est devenue une MESIP. Celle-ci avait été créé en 1996.

III. L'accompagnement des jeunes en MESIP

Les MESIP s'adressent à une population extrêmement hétérogène, les professionnel.le.s peuvent autant être confrontés à des jeunes preneurs de projets et d'activités, qu'à d'autres qui présentent des comportements à risques et qui sont dans l'incapacité d'entrer dans une prise en charge conventionnelle. Leur suivi demande donc une attention spécifique et une adaptabilité au cas par cas afin d'éviter une dégradation physique et psychique de ces jeunes. Dans un premier temps il s'agit de s'appuyer sur leurs compétences et leurs ressources afin qu'ils puissent les mobiliser. La mise en place de liens de confiance s'inscrit dans un processus de restauration de l'estime personnelle qui vise à terme l'inscription de ces jeunes dans la vie professionnelle. La souplesse du cadre, la bienveillance et l'accueil hautement individualisé leur offrent un environnement sécurisant qui favorise non seulement leurs apprentissages, mais facilite également la mise en place de projet et la découverte du monde dans lequel ils évoluent. Cet espace d'expérimentation leur permet de gagner de la confiance et par la suite de pouvoir s'orienter vers d'autres prestations.

En nous appuyant sur les retours des professionnel.le.s travaillant dans les différentes MESIP du canton, il est constaté que les adolescents évoluent favorablement durant leur participation en MESIP, avec une amélioration significative de leurs situations. La prise en charge socio-éducative s'avère donc concluante. L'attention particulière portée à la création de lien et à l'accueil inconditionnel (à la limite de l'art.29 RLProMin), ainsi que la réflexivité, l'adaptation, l'écoute et le soutien sont autant de facteurs qui pèsent sur les bons résultats des interventions.

Les prestations qu'offrent les différentes MESIP sur le canton sont très diverses, elles peuvent aujourd'hui répondre à l'hétérogénéité des profils des jeunes actuels. Cette diversité leur permet de répondre à des demandes très spécifiques et où la rigueur du cadre ne doit pas influencer la prise en charge.

Les MESIP sont aujourd'hui reconnues comme légitimes par les acteurs et les actrices de la PSE-ProMin, ces mesures donnent une réponse cohérente aux différentes personnes qui gravitent autour des jeunes et de leur famille en leur offrant des éléments d'accompagnement et de soins satisfaisants. Ces structures offrent une prise en charge individualisée augmentant *de facto* les chances pour ces jeunes de se (re)connecter avec le monde social et le milieu professionnel.

IV. Les besoins socio-éducatifs chez les adolescent.e.s en MESIP

« Accueillir le.la jeune là où il en est ! »

Les différents besoins des jeunes :

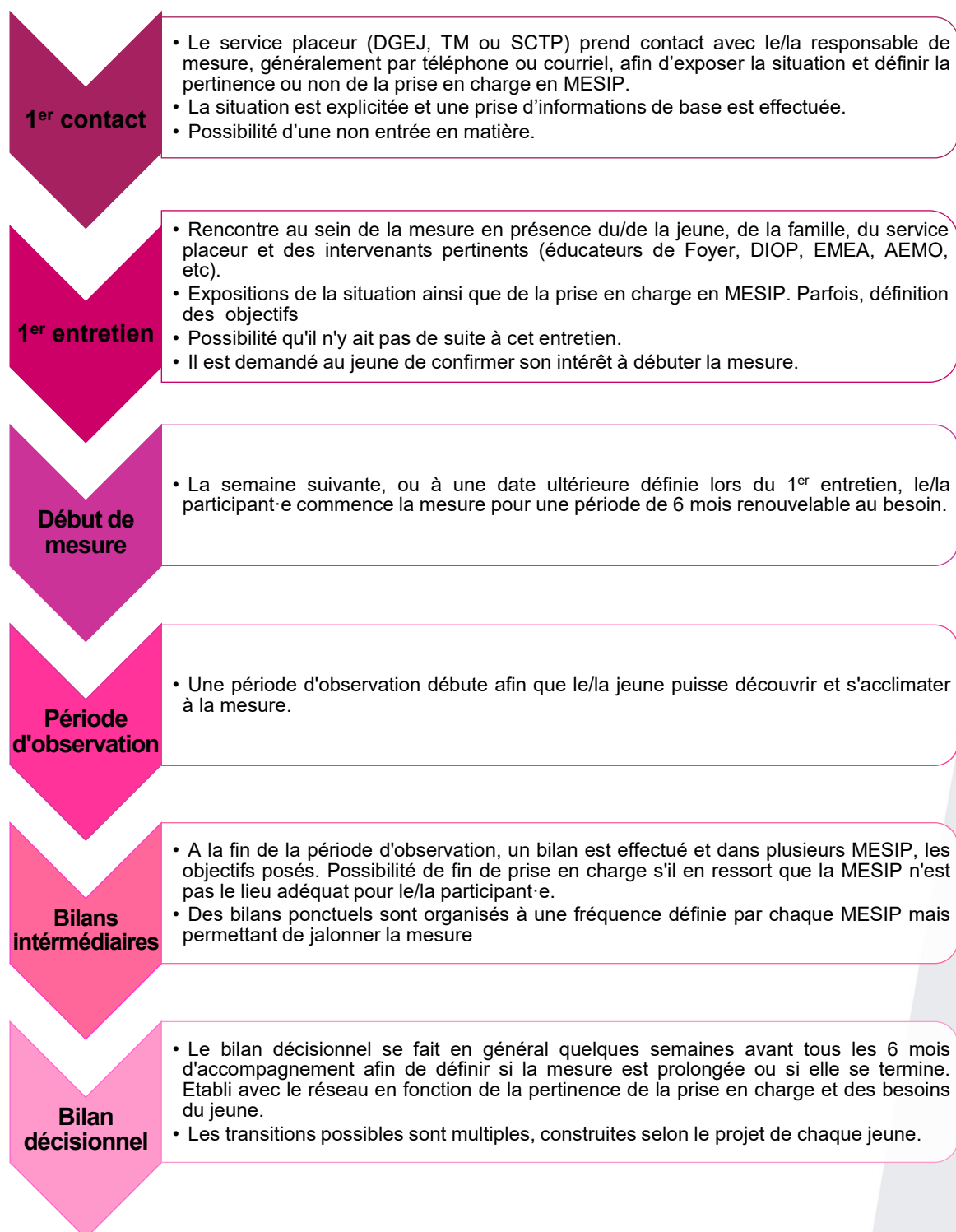
- Un lieu bienveillant, non jugeant, sécurisant où le jeune peut se ressourcer
- Un cadre contenant
- Une écoute qui permette la mise en place d'un soutien individualisé
- Un temps pour travailler autour de leurs difficultés en tenant compte de leurs ressources et de leurs compétences
- Un lieu où le jeune peut faire des choix et peut se définir, créer et s'approprier un projet d'avenir
- Un espace pour pouvoir partager sa réalité
- Une nécessité d'être reconnu et valoriser au travers d'expériences positives
- Un espace pour (re)créer un lien de confiance avec l'adulte
- Un lieu où le jeune peut développer des aptitudes au lien social

Les objectifs travaillés avec les jeunes :

- Connaissances générales sociales et scolaires
- Fiabilité dans les engagements
- Compétences relationnelles
- Rythme et endurance
- Image de soi et confiance en soi
- Orientation et choix professionnels
- Capacité aux changements
- Hygiène de vie

Ces différents objectifs doivent pouvoir être repérés et travaillés avec les jeunes. Pour ce faire, les MESIP proposent des accompagnements individualisés au travers de différents ateliers et activités. Ils mettent en place des programmes de préventions ainsi que des programmes de promotion et de sensibilisation en collaboration avec des partenaires externes. Pour travailler ces objectifs, les jeunes, leurs familles doivent être en partie preneurs de la mesure.

V. Modèle d'intervention



N.B : Selon le concept validé par l'UPAS, une marge de manœuvre est possible dans le cadre de ces différentes étapes.

VI. Prestations proposées par les MESIP

Toutes activités en MESIP est un tiers médiant, c'est un moyen pour entrer en contact avec les jeunes et un moyen d'échanger autour de leurs situations personnelles qu'il s'agisse de leur scolarité, de leurs projets, et de leurs envies, mais aussi des divers freins qu'ils rencontrent.

Soutien individuel (coaching, appuis scolaires, stage en entreprise, approche du monde professionnel, recherche de choix de métiers)

Objectifs :

- Développer une réflexion sur soi (dimension socio-thérapeutique)
- Créer un lien de confiance avec l'adulte
- Créer un espace de parole
- Fixer des objectifs dans le temps
- (Re)Mettre du sens sur sa venue dans la structure et parallèlement dans son environnement
- Travailler autour des ressources et des fragilités du jeune
- Développer et consolider la culture générale
- Développer la confiance en soi

Activités techniques en atelier (apprentissage du maniement de divers outils relatifs aux métiers de l'artisanat)

Objectifs :

- Permettre aux jeunes de découvrir de nouvelles pratiques autant artistiques que techniques
- Favoriser la valorisation
- Développer des habilités techniques et artistiques
- Développer des habilités sociales et professionnelles

Activités créatrices organisées autour de la socialisation (création de projets fédérateurs, repas préparés et pris en commun, sorties, visites culturelles, sport, connaissance générale)

Objectifs :

- Développer les habilités sociales et des codes sociaux
- Prendre conscience des autres en se confrontant à un groupe
- Travailler autour de la solidarité
- Être pro-actif dans la construction de projets
- Mener une démarche de ses débuts jusqu'à son aboutissement
- Maintenir et consolider les acquis

Travail en collaboration avec la famille et/ou le réseau des jeunes³

Objectifs :

- Permettre de comprendre le fonctionnement familial
- Permettre la mobilisation du jeune
- Permettre au jeune d'identifier la place qu'il a au sein de sa famille
- Comprendre les dynamiques familiales et ses réalités.
- Mobiliser les ressources familiales

Collaboration avec le réseau

Objectifs :

- Permettre de comprendre le fonctionnement du jeune et du réseau, la place de chacun dans celui-ci et les rôles à jouer pour permettre à la situation d'avancer selon les objectifs
- Définir entre professionnels une stratégie permettant la mobilisation du jeune
- Permettre la mobilisation du jeune
- Rendre compte au jeune de la place qu'il a au sein de la société
- Comprendre ses dynamiques et ses réalités, notamment dans le but de préparer la suite de l'accompagnement du jeune avec les différents services placeurs.

³ A ce jour, les MESIP ne disposent pas de moyens leur permettant de conduire un accompagnement optimal autour du travail avec les familles.

VII. Formation des professionnels en MESIP

Il est demandé que les professionnels travaillant en MESIP aient suivi une formation dans le domaine du travail social ou dans un domaine équivalent.

Plusieurs qualités et compétences sont attendues de la part des collaborateurs et des collaboratrices engagés au sein des MESIP :

- Aisance relationnelle, réflexivité et capacité à se remettre en question
- Capacité d'adaptation à des situations imprévisibles
- Aisance pour le travail en groupe, en réseau, ainsi qu'en individuel
- Esprit d'initiative
- Aptitude à travailler de manière autonome (savoir gérer son agenda en fonction des besoins et du temps disponible, prendre des responsabilités pour repérer les fonctions qui lui reviennent, celle qu'il peut déléguer et celle qui doit faire suivre à sa hiérarchie)
- Capacité d'analyse (chercher et mettre en œuvre les moyens permettant de développer des outils de compréhension, définir des objectifs et élaborer des actions adéquates)
- Curiosité et sens critique développé dans la recherche d'approfondissement des sujets (Faire bénéficier le jeune et tout l'environnement d'un regard qui permette une prise de conscience précise et objective de la situation, dans le but de développer les valeurs positives et constructives)

En complément il est nécessaire de rappeler que les MESIP sont soumis à la Directive de la DGEJ sur les autorisations (R-9), qui concerne entre autres la qualification du personnel, notamment la cohérence entre le concept et la qualification du personnel.

VIII. Synthèse

Les MESIP proposent une prise en charge individualisée orientée sur la création du lien et l'accueil inconditionnel dans le but d'offrir un environnement favorisant un travail sur soi, la découverte du monde et la construction d'un projet.

Pour qui :

- Jeunes de 15 à 18 ans
- Scolarité obligatoire achevée
- Suivi-e-s par la DGEJ, le SCTP ou le TM
- Sans solution de formation

Dans le but de développer des compétences :

- Sociales
- Emotionnelles
- Relationnelles
- Professionnelles

Un lieu qui :

- S'adapte
- Ecoute
- Soutient

Les prestations des MESIP :

- Soutien individuel
- Activités techniques en atelier
- Activités créatrices favorisant la socialisation
- Collaboration avec la famille du jeune
- Collaboration avec le réseau

Des objectifs pour répondre aux différents besoins des jeunes :

- Connaissances générales
- Fiabilité dans les engagements
- Compétences relationnelles
- Rythme et endurance
- Image de soi
- Orientation et choix professionnel
- Capacité aux changements
- Hygiène de vie

Les MESIP dans le canton :

- Coaching'Ado de l'association Pro-Jet à Nyon
- Inizio de l'association OSEO Vaud à Vevey
- Ren'Fort de l'association Mobilet' à Lausanne
- S'team de l'association SemoNord à Yverdon-les-Bains
- TakTik de l'association de la Maison des Jeunes à Bex
- YAKA de la Fondation Cherpillod à Orbe et Payerne
- MDJ'ump de l'association de la Maison des Jeunes à Lausanne